



## NAO 2026 : l'Entreprise refuse de répondre à l'urgence sociale, les salariés n'ont pas été entendus

La CGT Michelin constate avec gravité et détermination que les propositions de la Direction issues des négociations annuelles obligatoires (NAO) salariales 2026 sont insuffisantes, injustes et déconnectées de la réalité sociale que vivent les salariés.

Alors que :

- ⇒ l'inflation cumulée sur la période 2020 -2025 atteint 16 %,
- ⇒ les salaires en France ont progressé en moyenne de 18 % sur la même période,
- ⇒ le groupe Michelin continue de dégager des résultats bénéficiaires importants,

La Direction propose :

- ◆ **pour les agents** : 1 % d'augmentation générale du salaire de base, assortie d'une revalorisation de 0,60 % de la prime d'ancienneté ;
- ◆ **pour les collaborateurs et les cadres** : aucune augmentation générale du salaire de base.

Cette proposition est inacceptable.

### Une augmentation qui ne protège pas le pouvoir d'achat

La Direction tente de valoriser la revalorisation de la prime d'ancienneté.

La CGT rappelle que :

- \* la prime d'ancienneté n'est pas du salaire de base ;
- \* elle ne bénéficie pas de manière équitable à l'ensemble des salariés ;
- \* elle ne répond pas à la hausse généralisée du coût de la vie.

Une augmentation générale limitée à 1 % est très en-deçà de l'inflation réellement subie par les salariés.

### Une politique salariale profondément injuste.

En refusant toute augmentation générale pour une large partie des salariés, la Direction :

- ⇒ organise une érosion continue du pouvoir d'achat,
- ⇒ renforce les inégalités salariales entre catégories de personnel,
- ⇒ refuse de reconnaître l'engagement et le travail des salariés qui font la performance du groupe.

Les comparaisons pluriannuelles avancées par la Direction ne peuvent masquer la réalité vécue aujourd'hui par les salariés.

### Mesures périphériques : insuffisantes et non substituables

La CGT prend acte de certaines annonces :

- \* prime chaleur saisonnière, prise en compte de certaines contraintes horaires, avance sur le 13<sup>e</sup> mois, ouverture de discussions sur la retraite supplémentaire (article 83).

Mais aucune de ces mesures ne remplace une augmentation du salaire de base, seule garantie durable du maintien du pouvoir d'achat.

### Les revendications de la CGT Michelin

La CGT revendique :

- \* une augmentation générale des salaires de base permettant de préserver réellement le pouvoir d'achat ;
- \* une revalorisation immédiate des bas salaires ;
- \* des mesures correctrices pérennes pour compenser les pertes de pouvoir d'achat accumulées ;
- \* des négociations ambitieuses sur la retraite supplémentaire et les conditions de travail.

Un choix assumé par la Direction

Michelin a les moyens financiers de mieux rémunérer ses salariés.

Ne pas le faire relève d'un choix de gestion, et non d'une contrainte économique.

La CGT appelle les salariés à rester mobilisés et la Direction à revoir sa position, faute de quoi le mécontentement social continuera de s'exprimer.